

Des réponses simples et précises à vos questions

# La fusion

## EN NEUF QUESTIONS

***A mettre  
dans toutes  
les poches!***

Le projet de fusion du  
Grand Fribourg  
expliqué à toutes  
et tous !



# La fusion en neuf questions

## 1. Pourquoi la fusion du Grand Fribourg ?

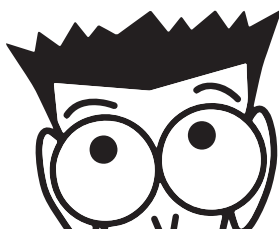
Ensemble, on est plus fort! Les communes du Grand Fribourg forment un territoire cohérent. Elles collaborent déjà pour les tâches qui dépassent leurs frontières, comme l'aménagement du territoire, la mobilité ou la promotion économique. La fusion constitue une étape supplémentaire et permet une simplification de ces collaborations intercommunales, lourdes et complexes. Elle renforce la santé financière de la commune et lui permet de développer la qualité de vie de ses habitant-e-s.

## 2. Quelles améliorations apporte-t-elle ?

Les prestations seront harmonisées vers le haut et mises à disposition sur l'ensemble du territoire communal: les services seront donc décentralisés. De plus, la commune pourra financer les infrastructures qui manquent dans le Grand Fribourg. L'aménagement du territoire sera encore mieux coordonné. Des mesures fortes sont prévues pour rendre la mobilité douce et les transports publics plus attractifs et stimuler une économie créatrice d'emplois.

## 3. L'administration communale, l'école, la déchetterie... Est-ce qu'elles resteront aussi proches de mes besoins ?

Oui. L'administration disposera de guichets physiques dans toutes les anciennes communes, avec des horaires attractifs. Le concept de fusion propose aussi de mettre en place un guichet virtuel, et un service à domicile pour les personnes limitées dans leur mobilité ou leurs usages des outils numériques. Les écoles actuelles resteront en place, tout comme les déchetteries. Les directions des services administratifs et techniques, elles, seront centralisées pour plus d'efficacité et de qualité.





#### **4. Les petites communes risquent-elles de se faire absorber par Fribourg ?**

Non. Un régime transitoire d'au moins une législature complète est prévu pour l'élection des autorités communales, avec plusieurs cercles électoraux. Ainsi, quatre des sept conseillers communaux viendront d'autres communes que Fribourg. Au Conseil général, le nombre de sièges attribués sera proportionnel aux nombres d'habitants de chaque commune. Aucune commune ne pourra avoir plus de 50% des sièges. Enfin, des associations locales ou de quartier seront créées pour représenter les intérêts de la population locale auprès des autorités et dynamiser la vie sociale.

#### **5. La commune fusionnée tiendra-t-elle la route financièrement ?**

Oui ! Deux études permettent de l'affirmer. Le taux d'impôt, compris entre 72 et 75 %, permettra de reprendre toutes les dépenses déjà planifiées et de financer de nouvelles prestations et infrastructures. La marge d'autofinancement permettra de consacrer 70 millions de francs par an aux investissements. Ensemble, les neuf communes ont investi en moyenne 57 millions de francs par an dans les cinq dernières années. L'accord de principe du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour une aide complémentaire permettra de financer d'importantes infrastructures de transports publics.

#### **6. Qu'est-ce qui est prévu pour les jeunes et les seniors ?**

Le concept de fusion propose de créer des maisons de quartier qui seront des lieux de rencontre et d'information pour toutes les générations. Il prévoit la mise en place d'une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse pour mieux impliquer les jeunes dans la vie publique et favoriser leur épanouissement. La commune pourra prendre en charge les abonnements de transports publics des jeunes en formation et des seniors, tout en garantissant une neutralité des coûts.

## **7. Est-ce que les associations locales, sportives et culturelles devront fusionner ?**

Non, la fusion des communes n'implique pas la fusion des sociétés locales, sportives et culturelles. Celles-ci continueront d'exister indépendamment de la commune. Les prestations actuelles en matière de culture, de sport et de social seront également maintenues et renforcées si possible grâce à la mise sur pied de politiques institutionnelles à plus large échelle. Avec la fusion, les habitant-e-s pourront se tourner vers les services et les activités de loisirs proposés sur un territoire plus vaste.

## **8. Quelles mesures sont prévues pour dynamiser l'économie ?**

Une première mesure est d'offrir une fiscalité attractive. Le taux d'impôt se situera entre 72 et 75 % et la contribution immobilière à 2,5 %. Il s'agira aussi de mettre à disposition des terrains stratégiques pour les entreprises: l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg propose au Conseil d'Etat de consacrer 20 millions de francs à cette fin, en équipant notamment la zone de Bertigny sur une superficie de 10 hectares.

## **9. Et est-ce qu'on a pensé au développement durable ?**

Oui. L'Assemblée constitutive propose de créer des zones vertes et des parcs urbains arborisés, de renaturaliser les cours d'eau et d'assurer leur accès dans le respect de la nature. La commune fusionnée visera le label Cité de l'énergie maximal, renforcera son approvisionnement en énergie verte et favorisera l'émergence d'écoquartiers. Enfin, les infrastructures de mobilité douce et de transports publics seront développées.



[info@grandfribourg.ch](mailto:info@grandfribourg.ch)  
[www.grandfribourg.ch](http://www.grandfribourg.ch)

Plus de questions-réponses dans notre FAQ: [www.grandfribourg.ch/faq](http://www.grandfribourg.ch/faq)

